

Compte-rendu succinct

Etaient présents : Bernard EVRARD, Jean LACROIX, Catherine TELLIEZ, Guy CHEMIN, Sylvie DEROUETTE, Daniel VINCENT, Sylvie CHOQUEL, Serge ALEXANDRE, Daniel ANDRIEU, Marie-Claude DUTERTE, Louisa MAMECHE, Olivier LEROY, Cyril DUMOULIN, Nadège PICHON, Christophe ROUSSEL, Olivier CLABAUT, Sylvie D'HAILECOURT, Virginie ROUETIER, Stéphanie LEROUX, Ingrid LOUETTE, Giovanni FRATTINI, Sophie MONTIGNY, Justine ROCHOY, Christophe BOUTIN, Alix GOUDYME

Excusés ayant délégué leur mandat : Nathalie MOREAU à Jean LACROIX, Stéphane SAMBON à Daniel ANDRIEU, Éric MERLIN à Nadège PICHON, Eitel ETEKI à Christophe BOUTIN

Secrétaire de séance : Christophe ROUSSEL

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 11 mars 2021

Adopté à l'unanimité.

**I - FINANCES**

**1) COMPTE DE GESTION 2020**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion de la Comptable du Trésor pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

**2) COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 du budget principal.

**3) AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard EVRARD, Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2020 laissant apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 1 526 070.49 €
- Un excédent d'investissement de 163 955.02 €
- Considérant un excédent d'investissement cumulé de 271 162.64 € après comptabilisation des restes à réaliser

décide à l'unanimité d'affecter au budget primitif 2021 :

En section de fonctionnement :

Compte 002 - recettes de fonctionnement : 926 070.49 €

En section d'investissement

Compte 001 – recettes d'investissement (excédent d'investissement reporté) : 163 955.02 €

Compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés : 600 000 €

**4) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : **Pour 26 - Contre 3**

- décide d'augmenter les taux d'imposition
- fixe les taux applicables pour 2021 aux bases d'imposition comme suit :
  - Foncier bâti : 43.08
  - Foncier non bâti : 42,15
  - CFE : 22,03

## **5) VOTE DU BUDGET 2021**

Le Conseil Municipal, **adopte à l'unanimité (3 abstentions Groupe Ensemble Agir pour Tous)**, le budget primitif 2021.

## **6) SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **Vote** une subvention de 80 000 euros pour le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale.
- **Dit** que le montant de cette subvention sera inscrit au budget primitif 2021 de la Commune compte 657362.

## **7) VOTE DES SUBVENTIONS AUX SOCIETES LOCALES ET ŒUVRE D'UTILITE PUBLIQUE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité (Monsieur Roussel, Président de l'Association Volant des 2 Caps ne prenant pas part au vote)**, vote l'attribution des subventions aux sociétés locales et œuvres d'utilité publique selon la proposition de Monsieur le Maire.

## **8) CONVENTION AVEC L'AAEPM**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve les termes de la convention et autorise Monsieur Le Maire à la signer.

## **9) DECLASSEMENT ET VENTE DE LA MAISON 31 RUE ARISTIDE BRIAND**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le déclassement et la vente du logement 31 rue Aristide Briand au montant estimé par les domaines à 180 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents afférents à cette vente.

## **10) ACQUISITION AUPRES DE L'EPF DE LA PROPRIETE RUE DE VERDUN**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide :

- D'autoriser l'acquisition des parcelles cadastrées section AC numéro 160, 174, 175,390 et 586, pour une superficie cadastrale de 14 694 m<sup>2</sup>, au prix de 546.851,40 € TTC dont 33.534,26 € de TVA.
- D'autoriser Monsieur le Maire à intervenir et à signer l'acte de cession.

## **11) ATTRIBUTION D'UNE CARTE CADEAU AUX NOUVEAU-NES**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve l'attribution d'une carte cadeau de 50 € à tous les nouveau-nés de Marquise, et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

## **II. INTERCOMMUNALITE**

### **12) TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE A LA CCT2C**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le transfert de la compétence mobilité à la CCT2C.

### **13) TRANSFERT DE LA COMPETENCE « CREATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICE AU PUBLIC » A LA CCT2C**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, approuve le transfert de la compétence Création et gestion de maisons de service au public à la CCT2C.

III. PERSONNEL

14) ADOPTION D'UNE CHARTE INFORMATIQUE POUR LE BON USAGE DE L'INFORMATIQUE, DES RESEAUX ET DU TELEPHONE AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la charte informatique et autorise Monsieur le Maire à la soumettre à l'ensemble des agents de la collectivité.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 00

Le Maire,  
Bernard EVRARD

